



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 103427

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possible externalisation du pilotage des voitures équipées de radars dits « embarqués », aux fins d'améliorer la sécurité routière. Il convient de mentionner que le principe du contrôle radar, déjà dévoyé par la mise en place de radars automatiques, consistait certes à réprimer, mais aussi à sensibiliser au respect de la vitesse autorisée au moment de l'interception par les forces de l'ordre. L'abandon du pouvoir régalien exercé par les forces de l'ordre, chargées de constater la matérialité d'une infraction, est caractérisé par le traitement automatisé des infractions à Rennes, et déconcerte d'ailleurs les agents chargés de cette mission importante au contact de la population. Soulager les forces de l'ordre ne consiste pas à supprimer certaines de leurs missions essentielles, mais à mieux valoriser et organiser ces différentes missions. En outre, avec la mise en place de véhicules et de conducteurs banalisés, tournant en permanence sur l'ensemble des axes routiers, l'automobiliste sera réellement traqué, sur les axes les plus « pertinents » à savoir ceux sur lesquels le chiffre d'affaires primera sur la sécurité routière. Faut-il rappeler que les automobilistes, tout particulièrement dans la deuxième couronne de l'agglomération strasbourgeoise, sont absolument contraints d'utiliser leurs véhicules, faute de transports collectifs attractifs. La lutte contre la violence routière, cause nationale, doit inclure notamment la modernisation des infrastructures, des investissements conséquents pour le déploiement en France de véhicules autonomes, une réflexion approfondie sur la formation des conducteurs, et ne peut se résumer à un véritable acharnement contre l'automobiliste. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il compte confirmer ce choix.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Rohfritsch](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103427

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2179

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)